F

联合国粮食及农业组织 | Food and Agriculture Organization of the United Nations | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций | Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura | منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'EUROPE

Trentième session

Antalya (Turquie), 4-6 mai 2016

Les objectifs de développement durable et leurs implications pour l'agriculture et le développement rural dans la région Europe et Asie centrale

Résumé

Le Programme de développement à l'horizon 2030 a été lancé par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-dixième session, en octobre 2015. Si les objectifs définis dans ce cadre sont de portée universelle, des objectifs nationaux doivent être définis dans l'alignement de ces objectifs mondiaux. Ils doivent tenir compte de la diversité des situations, capacités et niveaux de développement, ainsi que des priorités nationales. Le présent document évoque les liens entre les objectifs de développement durable (ODD) et les défis et moteurs de la région afin d'ouvrir la discussion sur les objectifs régionaux et nationaux.

Les autorités gouvernementales chargées de l'agriculture sont appelées à jouer un rôle de chef de file s'agissant de définir les priorités nationales relatives à l'objectif 2 du Programme 2030; elles devront aussi contribuer à la définition des cibles nationales au titre des ODD 6, 8, 12, 13, 14 et 15. Les autorités gouvernementales chargées de la foresterie, elles, sont appelées à donner l'impulsion pour la définition des cibles nationales liés à l'objectif 15, et celles chargées de l'environnement devront jouer ce rôle pour les objectifs 6, 7, 12, 13 et 14. Les différents ministères devront par ailleurs veiller à entretenir un dialogue intersectoriel, de façon à garantir la mise en œuvre intégrée et globale des ODD.

Ces objectifs devront être intégrés aux politiques de développement agricole et rural des pays membres, et harmonisés avec les politiques et stratégies qui complètent et renforcent les actions menées en matière de développement rural et d'agriculture.

Dans le respect de ses engagements, la FAO reste prête à œuvrer aux côtés des pays membres pour les aider à réaliser les ODD dans le cadre de son Cadre stratégique.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

mp172

Suggestions d'actions à approuver par la Conférence régionale

Constater que le Cadre stratégique de l'Organisation coïncide en grande partie avec les objectifs de développement durable définis dans le Programme de développement à l'horizon 2030, et exhorter l'Organisation à continuer d'axer la mise en œuvre des actions sur les priorités des pays en 2016-2017 et au-delà, conformément aux ODD;

Appeler la FAO à aider les pays, au moyen d'activités de renforcement des capacités et de conseils sur les politiques, notamment pour la mise en œuvre du Programme 2030 conformément aux cadres de programmation par pays de l'Organisation et aux objectifs stratégiques correspondants;

Tenir compte des suggestions formulées concernant les implications possibles de la mise en œuvre du Programme 2030 pour les institutions gouvernementales chargées de l'agriculture, de la foresterie et de l'environnement.

I. Introduction

1. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, lancé par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-dixième session (octobre 2015), devrait guider les actions menées dans le domaine du développement par les gouvernements, les organisations internationales, la société civile et d'autres institutions durant les 15 prochaines années. Ce programme, qui est le fruit des débats tenus par de multiples prenantes pendant toute l'année ayant précédé son lancement, est ambitieux, universel, transformateur et multidimensionnel.

2. L'élimination de la faim et de la pauvreté, ainsi que le caractère durable du développement, sont au cœur du Programme 2030. Garantir à une population croissante l'accès à des aliments nutritifs et sûrs en quantité suffisante représente l'un des défis les plus difficiles à relever par le monde aujourd'hui. L'accès à des ressources productives – terres, sols riches en nutriments, et eau – est menacé non seulement par la concurrence croissante pour l'accès à ces ressources rares, mais aussi par les effets délétères à long terme des changements climatiques.

3. Si les objectifs définis dans le cadre du Programme sont mondiaux et de portée universelle, chaque pays est tenu d'évaluer ses priorités dans ce cadre global, et de définir des objectifs nationaux dans l'alignement des objectifs mondiaux. Ces objectifs devraient prendre en compte la diversité des situations, capacités et niveaux de développement, ainsi que les priorités nationales.

4. Le présent document comporte trois autres sections:

a) La section 2 montre comment les défis et priorités de la région Europe et Asie centrale, liés en particulier à la sécurité alimentaire et à la nutrition, ainsi qu'au développement durable de systèmes alimentaires, peuvent être abordés dans le cadre des objectifs et cibles du Programme 2030.
b) La section 3 porte sur l'alignement du Cadre stratégique de la FAO avec le Programme 2030.
c) La section 4 évoque les questions liées à la mise en œuvre du Programme 2030. Elle détermine en particulier quelles sont les responsabilités des institutions gouvernementales chargées de l'agriculture, de la foresterie et de l'environnement concernant la définition des priorités nationales et l'alignement avec les objectifs visés, la mise en œuvre des programmes, et le suivi des progrès au regard du Programme 2030.

II. Défis régionaux, moteurs du changement et Programme de développement durable à l'horizon 2030

5. Dans le cadre des priorités à moyen et à long terme, les travaux de la FAO en Europe et en Asie centrale[1] seront guidés, selon toute probabilité, par les tendances mondiales et régionales, avec toutefois des difficultés régionales spécifiques. Les domaines ci-après sont particulièrement importants: a) moyens d'existence, migration et pauvreté en milieu rural; b) structure des exploitations; c) caractère durable de la production alimentaire et des systèmes alimentaires; d) insécurité alimentaire et malnutrition; et e) politiques en matière de commerce agricole. Dans chacun de ces domaines, les enjeux revêtent des dimensions différentes selon le pays. Cependant, les 17 objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les cibles correspondantes permettront de traiter chacune de ces dimensions. La présente section montrera les liens entre les défis régionaux et les moteurs du changement d'une part, et les objectifs et cibles du Programme 2030 d'autre part.

Moyens d'existence et pauvreté en milieu rural

6. Dans la région, l'incidence de la pauvreté varie considérablement d'un pays à l'autre. Si les chiffres sont faibles dans la plupart des pays d'Europe pour ce qui est de la pauvreté absolue, la proportion de pauvres au sein de la population reste élevée dans certains États d'Europe de l'Est et d'Asie centrale. Dans la majorité de ces États, une part importante des pauvres vit dans les zones rurales. En 2014, c'était le cas de plus de 62 pour cent d'entre eux pour l'ensemble de la région.

7. L'objectif 1 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 porte sur l'élimination de la pauvreté. Étant donné que la plupart des pauvres vivent dans des zones rurales, il est évident que cet objectif ne peut être atteint sans une augmentation de l'emploi rural (ODD 8) et des revenus ruraux (ODD 2, cible[2] 2.3). Ces deux éléments supposeraient nécessairement d'accroître la productivité et les revenus agricoles, et de développer considérablement les emplois dans le secteur des activités rurales non agricoles. Étendre le champ d'application des systèmes de protection sociale aux populations rurales est essentiel, non seulement pour créer des emplois ruraux, mais aussi pour stimuler la croissance de l'agriculture.

8. L'objectif 8 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 porte spécifiquement sur les questions liées à l'emploi et aux moyens d'existence. L'agriculture est une importante source d'emploi dans de nombreux pays du Caucase, d'Asie centrale, des Balkans et d'Europe de l'Est. En Géorgie et au Tadjikistan, la majorité de la population active travaille dans ce secteur. En Albanie, Arménie, Azerbaïdjan et Ouzbékistan, c'est le cas de plus d'un tiers des personnes employées. Dans ces pays, assurer le plein emploi, des conditions d'emploi décentes et l'égalité des salaires dépendrait essentiellement du développement de l'agriculture en tant que secteur, ce qui exigerait d'accroître les possibilités d'emploi et d'améliorer les conditions d'emploi des actifs du secteur agricole.

Structure des exploitations

9. Les petits exploitants et les exploitations familiales représentent une part considérable de la capacité de production agricole dans la plus grande partie de la région. Les exploitations familiales coexistent avec les exploitations industrielles, et à l'échelle sous-régionale, on observe des différences marquées en ce qui concerne la part relative des différents types d'exploitation et la productivité. Sur environ 12 millions d'exploitations en Europe (dans l'UE des 28), 97 pour cent sont des exploitations familiales. En Asie centrale, ce type d'exploitation occupe 70 pour cent des terres agricoles et est à l'origine de près de 90 pour cent de la production du secteur. En Russie et dans la Communauté

[1] Pour de plus amples détails, voir le document ERC/16/7, «Activités prioritaires de la FAO dans la région Europe et Asie centrale», évoqué au titre du point 11 de l'ordre du jour de la 30e Conférence régionale de la FAO pour l'Europe.
[2] Dans certains cas, c'est l'objectif dans son ensemble (avec toutes ses cibles) qui est pertinent, tandis que dans d'autres cas, seules une ou deux cibles spécifiques de tel ou tel objectif sont pertinentes. On trouvera de plus amples détails à cet égard à l'annexe II.

d'États indépendants, en revanche, les exploitations industrielles prédominent, les exploitations familiales n'occupant qu'environ 34 pour cent des terres[3].

10. La cible 2.3 de l'ODD 2 appelle à doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires d'ici 2030. En Europe de l'Est et en Asie centrale, les possibilités d'accroissement de cette productivité sont considérables. En particulier, si l'on compare avec d'autres parties du monde, les rendements agricoles peuvent être très nettement augmentés. Les évaluations récentes des écarts de rendement dans le secteur de l'agriculture montrent qu'avec une intensification durable – irrigation renforcée et épandage d'éléments nutritifs dans les zones montrant d'importants écarts de rendement, et diminution de l'usage des fertilisants là où ceux-ci sont utilisés à l'excès –, la production de blé, par exemple, en Europe de l'Est et en Asie centrale, pourrait être multipliée par deux[4]. Doubler la productivité et les revenus des exploitations familiales d'Europe de l'Est et d'Asie centrale est un objectif tout à fait atteignable; y parvenir contribuerait pour une part essentielle à la réalisation globale de la cible 2.3[5]. Les revenus des petits producteurs pourraient par ailleurs être nettement augmentés si les revenus étaient mieux répartis tout au long des chaînes de valeur[6]. Il est nécessaire d'accroître l'accès des petits exploitants et des exploitations familiales aux services, aux savoirs et aux marchés, ainsi qu'aux ressources productives et financières, si l'on veut augmenter leur productivité et leurs revenus.

Caractère durable de la production alimentaire et des systèmes alimentaires

11. Un objectif clé, dans la région, est de parvenir à une production alimentaire et à des systèmes alimentaires durables. Un système alimentaire englobe tous les éléments et activités liés à la production, au traitement, à la distribution et à la consommation de nourriture. Ses trois dimensions sont la résilience économique, l'intégrité environnementale et le bien-être social.

12. La viabilité économique se traduit par la durabilité des revenus et de l'emploi des producteurs alimentaires ainsi que des actifs engagés dans les chaînes de valeur alimentaires, et par la réduction des pertes et des déchets dans les systèmes alimentaires. Les changements structuraux de la demande ainsi que de la production et des systèmes de distribution alimentaires représentent à la fois des défis et des perspectives pour le renforcement du pilier économique que constitue la durabilité des systèmes alimentaires. La cible 2.3 (ODD 2) vise l'augmentation des revenus des petits producteurs alimentaires et la cible 12.3[7] (ODD 12) vise à réduire les pertes et gaspillages dans les systèmes alimentaires.

13. Au plan social, on entend par durabilité le fait de garantir leurs droits fondamentaux et des moyens d'existence décents aux personnes exerçant des activités dans le domaine des systèmes alimentaires. Ces dimensions de la durabilité font l'objet des cibles 8.5[8] et 8.7[9] de l'ODD 8. La cible

[3] FAO (2014), *Deep Roots*, Rome.

[4] Mueller, Nathaniel D., Gerber, James S., Johnston, Matt, Ray, Deepak K., Ramankutty, N. & Foley, Jonathan A. (2012). Closing yield gaps through nutrient and water management. *Nature*, 490 (7419), p. 254 à 257; Pradhan, Prajal, Fischer, Gunther, van Velthuizen, Harrij, Reusser, Dominik E. & Kropp, Juergen P. (2015). Closing Yield Gaps: How Sustainable Can We Be? *PLOS ONE*, 10(6) p. e0129487. (http://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0129487)

[5] ODD 2, cible 2.3: D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles.

[6] FAO (2014). *Développer des chaînes de valeur alimentaires durables – Principes directeurs*, Rome.

[7] ODD 12, cible 12.3: D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.

[8] ODD 8, cible 8.5: D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

[9] ODD 8, cible 8.7: Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.

8.5 vise à parvenir au plein emploi productif et à garantir à tous un travail décent. La cible 8.7 appelle à l'élimination du travail forcé, de l'esclavage et de la traite d'êtres humains.

14. La durabilité environnementale se définit par l'utilisation durable des ressources naturelles et la réduction, à leur minimum, des conséquences néfastes de l'activité humaine sur l'environnement. Les cibles 2.4[10] (production alimentaire durable) et 2.5[11] (biodiversité) de l'ODD 2, la cible 6.4[12] (efficacité de l'utilisation des ressources en eau) de l'ODD 6 , les cibles 12.1[13] (production et consommation durables) et 12.2[14] (utilisation durable des ressources naturelles) de l'ODD 12, et différentes cibles des ODD 13 (changements climatiques), 14 (océans et ressources marines) et 15 (forêts et terres), abordent différents aspects de la durabilité environnementale dans le cadre des systèmes alimentaires.

15. L'objectif 13 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 porte sur les changements climatiques et leurs conséquences, et fait explicitement référence à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CNUCC) et à la Conférence de 2015 (COP21) des Parties à cette Convention. À l'échelle mondiale, les changements climatiques devraient se traduire par une fréquence accrue des stress thermiques et des phénomènes météorologiques extrêmes. Si les exploitants agricoles ressentent déjà partiellement la variabilité du climat et ses effets, ceux-ci devraient s'intensifier dans les décennies à venir.

16. Les changements climatiques se sont manifestés dans la région par la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles (inondations, épisodes de sécheresse, glissements de terrain…) qui se sont répercutés sur la disponibilité des ressources en eau et ont donné lieu à une dégradation des ressources naturelles et à une perte de biodiversité. Depuis le début des années 1990, dans les pays d'Europe et d'Asie centrale, les températures moyennes ont déjà augmenté respectivement de 0,5 °C et 1,6 °C dans le sud et le nord de la région. D'ici 2050, ces températures devraient encore gagner jusqu'à 2,6 °C. L'élevage représentant une large part de la production agricole régionale, l'agriculture contribue fortement aux émissions de gaz à effet de serre de la région Europe et Asie centrale.

17. L'utilisation durable des ressources naturelles représente un défi majeur pour la production agricole dans la région Europe et Asie centrale, et dans de nombreux pays, l'agriculture industrielle, qui utilise les ressources de manière abondante et non durable, domine la production alimentaire. Le caractère durable de l'utilisation des ressources est une problématique importante dans ces pays. Il faut que les États membres déterminent quelles sont les dimensions de la durabilité qui sont les plus pertinentes pour eux, et mesurent de manière adaptée les progrès réalisés dans les domaines concernés.

[10] ODD 2, cible 2.4: D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

[11] ODD 2, cible 2.5: D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présente l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale.

[12] ODD 6, cible 6.4: D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau.

[13] ODD 12, cible 12.1: Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement .

[14] ODD 12, cible 12.2: D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

Encadré 1: La durabilité dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture
La durabilité est au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Cadre stratégique de la FAO. La FAO joue un rôle de chef de file dans la définition des concepts, la mise en place de normes et la promotion des accords internationaux, politiques, stratégies et pratiques visant le développement durable des systèmes alimentaires. Sa vision de la durabilité dans le contexte alimentaire et agricole a été présentée en 2014 dans le document intitulé « Construire une vision commune pour une alimentation et une agriculture *durables* », qui définit cinq principes clés[15] pour une agriculture, des forêts et des pêches durables:

- Efficience de l'utilisation des ressources
- Conservation, protection et amélioration des ressources naturelles
- Protection et amélioration des moyens d'existence ruraux, ainsi que de l'équité et du bien-être social
- Résilience des personnes, des communautés et des écosystèmes
- Mécanismes de gouvernance responsables et effectifs

18. L'objectif 14 du Programme 2030 résume les principales aspirations en matière de développement pour les océans, les mers et les ressources marines. Pris ensemble, les pays de l'Union européenne constituent le plus vaste marché du monde pour les importations de poisson et de produits de la pêche, avec 36 pour cent du total des importations mondiales en 2012. D'après les dernières estimations, l'offre de poisson de la région Europe et Asie centrale s'élève à 15 millions de tonnes[16]. Les initiatives de l'Union européenne en termes de politiques ont abouti à une baisse des taux de capture et contribué à une plus grande abondance des stocks de poisson. Un alignement des politiques nationales sur les différentes cibles de l'objectif 14 aiderait à faire en sorte que la région utilise les ressources marines de manière durable.

19. De nombreux pays européens ont déjà modifié leurs politiques forestières nationales en faisant de la gestion durable des forêts une priorité. Reconnaissant l'importance des forêts pour le développement rural, la biodiversité, les industries forestières, la bioénergie et la lutte contre les changements climatiques, l'Union européenne a ainsi adopté en 2013 une stratégie globale pour les forêts et le secteur forestier[17] axée sur ce thème. L'expérience acquise par l'UE s'agissant de multiplier les pratiques de gestion durable des forêts au moyen d'une stratégie forestière globale représente un précieux exemple pour les autres parties de la région.

20. La cible 15.3 de l'objectif 15 du Programme 2030 définit les aspirations en ce qui concerne la dégradation des sols, problème qui touche largement la région Europe et Asie centrale. D'après les estimations, 40 à 60 pour cent des zones irriguées d'Asie centrale sont touchées par la salinisation. L'érosion éolienne et l'épuisement des sols sont des problèmes majeurs pour les zones non irriguées de cette partie de la région. Le coût annuel de la dégradation des sols y est estimé à près de 6 milliards d'USD.[18] Pour faire face à la dégradation des sols en Europe centrale et en Europe de l'Est, ainsi que dans le Caucase et en Asie centrale, il faudra faire des investissements ciblés et assurer un soutien technique adapté en vue d'améliorer les pratiques de gestion des terres et des ressources en eau.

[15] *Construire une vision commune pour une alimentation et une agriculture durables*, FAO, 2014, http://www.fao.org/3/a-i3940f.pdf

[16] Les chiffres varient selon les sources. Les dernières estimations de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), selon son modèle IMPACT pour 2008, indiquent une offre de poisson de 14,5 millions de tonnes pour la région Europe et Asie centrale. Selon le modèle de la FAO, la production combinée des pêches et de l'aquaculture pour l'Europe seule est estimée à 18,6 millions de tonnes en 2010-2012. Voir FAO (2014), *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*. Rome.

[17] http://ec.europa.eu/agriculture/forest/strategy/index_en.htm

[18] Nkonya, Ephraim, Mirzabaev, Alisher & von Braun, Joachim, dir. (2016), *Economics of Land Degradation and Improvement: A Global Assessment for Sustainable Development*, Springer Open Access.

Sécurité alimentaire et malnutrition

21. La prévalence de la sous-alimentation est relativement faible dans la région[19]. Cependant, des groupes spécifiques au sein de la population restent vulnérables à l'insécurité alimentaire dans certains pays. La crise économique prolongée et le fort taux de chômage qui frappent la région se sont répercutés de manière négative sur l'accès à la nourriture. En 2015, plus d'un million de migrants et de réfugiés sont entrés en Europe. Dévastés par la guerre et la perte de leurs moyens d'existence, la plupart de ces migrants restent en situation particulièrement vulnérable en termes d'insécurité alimentaire. La cible 2.1[20] appelle à éliminer la faim et à faire en sorte que chacun ait accès toute l'année à « une alimentation saine, nutritive et suffisante ».

22. Des différentes dimensions de la malnutrition, l'obésité est la plus problématique pour la région. Son incidence y est forte et son taux d'augmentation alarmant dans la plupart des pays[21]. Les carences en micronutriments y ont par ailleurs une incidence importante[22]. Malgré une nette baisse entre 2000 et 2015, où l'action mondiale s'inscrivait dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, la malnutrition infantile reste un problème considérable dans certains pays du Caucase, d'Asie centrale et des Balkans. Outre les changements de mode de vie, il sera essentiel d'améliorer la qualité du régime alimentaire (en réduisant la consommation d'aliments transformés et à haute teneur énergétique, et en augmentant celle d'aliments à faible densité énergétique mais riches en nutriments) pour réduire la prévalence de l'obésité. La Déclaration de Rome sur la nutrition, adoptée lors de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition, donne des indications claires à cet égard: « Les politiques nutritionnelles devraient favoriser une alimentation variée, équilibrée et saine à tous les stades de la vie. Une alimentation saine dans les écoles maternelles, les écoles, les institutions publiques, les lieux de travail, les foyers et les familles devrait être encouragée ». L'enjeu, dans ce contexte, est lié à la cible 2.2[23] (ODD 2), qui appelle à mettre fin à toutes les formes de malnutrition.

Commerce

23. Comme il a été indiqué dans le document sur les priorités régionales, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Union économique eurasiatique (UEEA), l'accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) et le nouvel élargissement de l'UE devraient accroître les possibilités commerciales et l'intégration économique de la région. On sait qu'une intégration commerciale accrue se traduit par une réduction des entraves au commerce (notamment par l'élimination des droits et quotas pour les produits agricoles aux frontières nationales de nombreux pays de la région) ainsi que par un alignement des normes et des cadres législatifs.

24. Le commerce représente un élément important dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La cible 2.b (ODD 2) appelle à corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles. La cible 14.6

[19] Le Tadjikistan est le seul pays de la région où la prévalence de la sous-alimentation est élevée (33 pour cent en 2014-2016).
[20] ODD 2, cible 2.1: D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.
[21] Avec 23 pour cent d'adultes obèses en 2014, l'Europe arrive en deuxième position juste après les Amériques (26,8 pour cent) en ce qui concerne la prévalence de l'obésité chez les adultes. Dans les pays de la région Europe et Asie centrale, c'est le Royaume-Uni qui connaît les taux d'obésité masculine les plus élevés (26,9 pour cent), et la Turquie qui compte le plus d'obésité féminine (35,8 pour cent). Dans la plupart des pays de la région, les taux d'obésité des adultes (âgés de 18 ans et plus) des deux sexes dépassent les 20 pour cent. Les données montrent aussi de forts taux d'obésité infantile dans les pays de la région.
[22] En Ouzbékistan, 52 pour cent des femmes âgées de 15 à 49 ans souffrent d'anémie. Au Turkménistan et au Kirghizistan, ce taux est de 32 pour cent. La base de données de l'OMS sur la carence en iode suggère que plus de la moitié de la population européenne consomme des quantités insuffisante d'iode (Voir Bruno De Benoist, Erin Maclean, Maria Andersson et Lisa Rogers, 2008. *Iodine Deficiency in 2007: Global Progress since 2003*. http://www.who.int/nutrition/publications/micronutrients/FNBvol29N3sep08.pdf)
[23] ODD 2, cible 2.2: D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

(ODD 14) appelle quant à elle à interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, et à supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. L'ODD 17, qui évoque les moyens de réaliser les objectifs, porte sur le commerce; sa cible 17.10 appelle à promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable.

III. Cadre stratégique de la FAO et objectifs de développement durable

25. L'élimination de la faim et de la malnutrition, ainsi que le développement durable de l'agriculture et des systèmes alimentaires, sont au cœur du Cadre stratégique de la FAO. L'élimination de la pauvreté et de la faim, ainsi que le caractère durable du développement, sont aussi au centre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le recoupement entre le Cadre stratégique de la FAO et le programme de développement pour l'après-2015 résulte de la relation étroite entre les pays membres de la FAO et l'Organisation; si les premiers ont guidé l'évolution du Cadre stratégique de la FAO, le soutien technique qu'elle leur a apporté dans le processus de négociation du programme de développement pour l'après-2015 a fortement influé sur la forme des objectifs de développement durable. De ce fait, les cinq programmes stratégiques définis dans le Cadre stratégique de la FAO sont fondamentalement liés aux 17 objectifs de développement durable.

Encadré 2: Objectifs stratégiques de la FAO (OS)

OS1: Contribuer à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition

OS2: Rendre l'agriculture, la foresterie et la pêche plus productives et plus durables

OS3: Réduire la pauvreté rurale

OS4: Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces aux niveaux local, national et international

OS5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face aux catastrophes et aux crises

26. Étant donné la complexité des problèmes de développement, les objectifs de développement durable (ODD) et les objectifs stratégiques de la FAO (OS) sont multidimensionnels et complexes. S'il est parfois possible de déterminer à quelle cible précise des ODD se rapporte chacun des OS, les travaux entrepris dans le cadre de ces OS correspondent la plupart du temps à plusieurs cibles des ODD. Une évaluation interne des liens entre OS et ODD montre que si les OS répondent à l'ensemble des ODD, ils sont en lien plus étroit avec les ODD 1, 2, 8, 12, 14 et 15.

Dans la région Europe et Asie centrale, le programme de travail pour 2016-2017, tel qu'il est présenté dans le document sur les activités pour cette période, est lié à la mise en œuvre des ODD au niveau des pays. En particulier, les initiatives régionales 1 – Autonomisation des petits agriculteurs et des petites exploitations familiales aux fins de l'amélioration des moyens d'existence ruraux et de la réduction de la pauvreté et 2 – Commerce agroalimentaire et intégration des marchés constitueront d'importants mécanismes d'exécution à l'appui des objectifs 2, 6, 8 et 12, et 14 et 16, respectivement.

IV. Mise en œuvre des objectifs de développement durable dans la région: rôle des ministères de l'agriculture, de la foresterie et de l'environnement

27. Le Programme 2030 est un programme de développement global qui vise à faire converger les actions menées par les gouvernements nationaux, les organismes de développement nationaux, régionaux et mondiaux, la société civile et le secteur privé. Les gouvernements nationaux, qui ont joué un rôle de chef de file dans la formulation de ce programme, devront faire de même pour la définition d'objectifs nationaux qui soient dans l'alignement des objectifs mondiaux, compte dûment tenu des contextes spécifiques aux différents pays et à la région. Les gouvernements sont aussi supposés jouer

ce rôle pour la formulation des stratégies, politiques et programmes nationaux qui permettront d'atteindre ces objectifs.

28. La sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable occupant une place notable et centrale dans le Programme, les institutions gouvernementales des pays membres chargées de l'agriculture, de la foresterie et de l'environnement joueront un grand rôle dans la définition des cibles nationales et régionales, dans la formulation des stratégies et politiques nationales et régionales, et dans la mise en œuvre des programmes et des projets ainsi que dans le suivi des progrès réalisés.

Définition de cibles nationales

29. Après l'entrée en vigueur du Programme 2030, au 1er janvier 2015, le moment est venu de définir des cibles nationales. Si le Programme 2030 fixe des objectifs et des cibles à l'échelle mondiale, les pays membres et les organisations devraient en principe évaluer le potentiel national de contribution à chacun de ces objectifs et à chacune de ces cibles. Une telle évaluation devrait prendre en compte les différentes situations de départ, ainsi que le potentiel de développement susceptible d'être réalisé, pour chaque pays/région. Il importe que les cibles régionales et nationales soient aussi ambitieuses et globales que celles du Programme mondial 2030, mais il est tout aussi essentiel de tenir compte des spécificités régionales et nationales, celles-ci devant être déterminées le plus tôt possible, si l'on veut faire en sorte que les cibles nationales s'inscrivent dans la droite ligne de l'ambition définie à l'échelle mondiale.

30. Les autorités gouvernementales chargées de l'agriculture sont appelées à jouer un rôle de chef de file s'agissant de définir les priorités nationales relatives à l'objectif 2 du Programme 2030; elles devront aussi contribuer à la définition des cibles nationales au titre des ODD 6, 8, 12, 13, 14 et 15. Les autorités gouvernementales chargées de la foresterie, elles, sont appelées à donner l'impulsion pour la définition des cibles nationales liés à l'objectif 15, et celles chargées de l'environnement devront jouer ce rôle pour les objectifs 6, 7, 12, 13 et 14. Un dialogue intersectoriel entre les différents ministères sera par ailleurs indispensable pour garantir la mise en œuvre intégrée et globale des ODD et la réalisation de ces cibles.

Formulation de stratégies et de plans nationaux et régionaux, et mise en œuvre des programmes et des recommandations

31. Compte tenu de l'ambition et de la portée globale du Programme 2030, l'ensemble des ministères et institutions gouvernementales nationaux devront harmoniser leurs politiques et programmes et y intégrer les ODD.

32. Ces stratégies et plans devront être formulés sur la base d'une évaluation du budget nécessaire et des options possibles pour la mobilisation de ressources. Les allocations budgétaires nationales devront ensuite tenir compte des stratégies et des plans qui auront été élaborés.

33. La mise en œuvre des programmes et des projets impliquera probablement la mobilisation la plus important, non seulement pour les gouvernements mais aussi pour les partenaires de développement, pendant toute la période visée par le Programme 2030.

34. Les gouvernements pourront aussi mettre en place des mécanismes de coordination et renforcer encore les capacités pour la formulation, la gestion et le suivi des ODD.

35. La collaboration au niveau régional (échange de bonnes pratiques, renforcement des capacités, mise en place de partenariats au service des priorités communes) peut se révéler indispensable pour traduire les objectifs et cibles en lignes directrices concrètes pour les politiques. Elle peut en particulier être essentielle sur les questions transfrontalières, dans la mesure où celles-ci sont réglées par l'intermédiaire d'accords, de politiques et de plans internationaux.

36. Le chevauchement étroit entre les OS de la FAO, les priorités régionales pertinentes, les initiatives régionales et le Programme 2030 a pour conséquence que tous les projets et programmes

mis en œuvre par l'Organisation au cours des 15 prochaines années devront être bien alignés avec les priorités nationales et régionales au regard du Programme 2030 afin d'aider les pays membres de la région à réaliser leurs objectifs et cibles.

37. Le Cadre de programmation par pays (CPP) de la FAO, et la contribution de l'Organisation au Plan-cadre des Nations Unies pour le développement (PNUAD) au niveau des pays, représenteront d'importants outils s'agissant de définir les cibles nationales et régionales, ainsi que les actions à mettre en place pour atteindre les cibles et objectifs nationaux. Il serait bon que les cibles nationales et régionales soient définies rapidement, de façon à ce qu'elles puissent être prises en compte dans la formulation et la révision du CPP.

Suivi des progrès

38. Les pays et les régions doivent élaborer un cadre de suivi pour l'évaluation des cibles nationales à l'échelle des pays et à celle de la région. Il s'agit ainsi de définir d'une part des indicateurs nationaux et régionaux correspondant aux cibles nationales et régionales, et d'autre part, des indicateurs mondiaux, ainsi que le cadre de suivi approprié.

39. Le processus de suivi et d'examen régional assurerait le lien essentiel entre le suivi assuré au niveau national et celui assuré au niveau mondial[24]. Les exercices d'examen et de suivi réguliers ne servent pas seulement à déterminer quelles sont les lacunes à combler et les obligations à remplir, mais aussi quelles sont les meilleures pratiques, et dans quels domaines se trouvent les possibilités de collaboration.

40. Il importe de souligner que la multiplicité des parties prenantes et la transparence seraient des éléments essentiels seulement pour assurer l'efficacité du suivi mais aussi pour instaurer un sentiment de maîtrise locale. Il faudra donc faire intervenir diverses parties prenantes dans le processus d'examen et de suivi aux niveaux national et régional.

41. Il est prévu que, si les institutions spécialisées du système des Nations Unies apporteront un soutien technique et aideront à fixer des normes en matière de suivi, le suivi lui-même sera externalisé, au moins en partie. En particulier, les systèmes nationaux de statistiques devront être nettement renforcés, de façon à produire et fournir des données qui seront utilisées dans le cadre du suivi national, régional et mondial.

42. Compte tenu de ses capacités considérables en matière de statistiques, l'Union européenne pourrait seconder les pays des autres sous-régions en les aidant à définir des normes et des bonnes pratiques, et en partageant ses infrastructures de compilation et de communication de statistiques. Les conditions agroclimatiques et socioéconomiques étant sensiblement les mêmes dans les pays de chaque sous-région, un vaste champ de collaboration existe par ailleurs entre eux pour ce qui est de mettre au point des indicateurs et des mécanismes de suivi communs. Une telle collaboration servirait les intérêts de tous les pays de chaque sous-région.

43. Le processus de définition des cibles nationales et régionales, la formulation des stratégies et des plans nationaux et régionaux, leur mise en œuvre, et le suivi des progrès réalisés seront principalement laissés au soin des pays. Parallèlement, afin d'appuyer efficacement la mise en œuvre du Programme 2030 , les institutions du système des Nations Unies devront toujours prévoir et gérer leurs activités en fonction de l'examen des résultats, et aligner leurs cadres de résultats et leurs priorités sur le Programme 2030. Le soutien apporté aux pays en matière de formulation, de mise en œuvre et de suivi des politiques devra être renforcé, les institutions du système des Nations Unies devant mieux répondre aux besoins des pays. Le Cadre stratégique de la FAO, qui vise à améliorer l'exécution et le retentissement des travaux de l'Organisation, est pour sa part bien aligné avec le Programme 2030.

[24] *Regional Ministerial Consultation on Monitoring and Accountability for the Post-2015 Development Agenda*, (www.unece.org/fileadmin/DAM/post2015/FINAL_Chair__s_summary_0910.pdf)

Annexe I

Objectifs de développement durable

Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.

Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.

Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables.

Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

Annexe II

Moteurs régionaux et leurs manifestations au regard des objectifs de développement durable

Moteurs régionaux	**Objectif de développement durable correspondant**	**Cibles pertinentes**
Moyens d'existence des populations rurales, migration et pauvreté rurale	**Objectif 1** Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	**Toutes les cibles**
	Objectif 2 Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	**Cible 2.3** D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles
	Objectif 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	**Toutes les cibles,** et en particulier la **Cible 8.5** D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
Structure des exploitations	**Objectif 2** Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	**Cible 2.3** D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et

		d'emplois autres qu'agricoles
Caractère durable de la production alimentaire et des systèmes alimentaires	**Objectif 2** Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	**Cible 2.4** D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols **Cible 2.5** D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présente l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale
	Objectif 6 Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	**Cible 6.4** D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau

	Objectif 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	**Cible 8.5** D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale **Cible 8.7** 8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes
Caractère durable de la production alimentaire et des systèmes alimentaires	**Objectif 12** Établir des modes de consommation et de production durables	**Cible 12.1** Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement **Cible 12.2** D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles **Cible 12.3** D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte

	Objectif 13 Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	**Toutes les cibles**
	Objectif 14 Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	**Toutes les cibles**
	Objectif 15 Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	**Toutes les cibles**
Sécurité alimentaire et malnutrition	**Objectif 2** Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	**Cible 2.1** D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

		Cible 2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées
Commerce	**Objectif 2** Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	**Cible 2.b** Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement
	Objectif 14 Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	**Cible 14.6** D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce
	Objectif 17 Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	**Cible 17.10** Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement